

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Arrondissement de PERIGUEUX

Téléphone : 05.53.35.68.00
Internet : sorges.24@wanadoo.fr

MAIRIE DE
SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD
1 place de la Mairie - SORGES
24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD

Sorges et Ligueux en Périgord, le 25 janvier 2021

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020
COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt, le 7 décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques RATIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020

Présents : Messieurs Jean-Jacques RATIER, Philippe d'AGIER de RUFOSSE, Jean du BOIS de GAUDUSSON, Nicolas HERPIN, Norbert HIERAMENTE, Jean KROTOFF, Jean-Emile MOREAU, Stéphane PAGNOUX, Éric SEGUY. Mesdames Roselyne AUBISSE-MICHAUD, Françoise BETOULLE, Sylvie BREJON, Isabelle GRAND, Marie-Claude GRANDJEAN, Sandrine MILLET, Patricia PERRIN, Vanessa PETIT.

Représenté(e)s :

Mme Bouchra ABDENNOURI représentée par
M. Bernard BARBIER représenté par
M. Sylvain DUBIN représenté par
M. Alain LACOURARIE représenté par
Mme Marianne MAUREAU représentée par
Mme Bernadette REYSZ représentée par

Mme Marie-Claude GRANDJEAN
M. Jean du BOIS de GAUDUSSON
Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD
M. Jean-Jacques RATIER
M. Nicolas HERPIN
Mme Françoise BETOULLE

Secrétaire de séance : Madame Roselyne AUBISSE MICHAUD

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : mise en paiement d'une subvention dans le cadre du programme AMELIA 2 et proposition de renouvellement de la délégation de signature aux agents du service instructeur en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Le compte-rendu de la séance du lundi 9 novembre 2020 est approuvé.

OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par

le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour la Dordogne.

La personne est recrutée dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent des écoles : garderie, aide en cuisine, surveillance récréation, service cantine, entretien des locaux scolaires.
- Durée du contrat : 12 mois – à compter du 01/01/2021
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures 30
- Rémunération : 946 € brut mensuel

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions présentées ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

OBJET : PERSONNEL – Augmentation du temps de travail d'un agent contractuel polyvalent des écoles

Pour ce point de l'ordre du jour, la parole est donnée à Mme Françoise BETOULLE, Maire Adjoint en charge des affaires scolaires.

Cette dernière rappelle que, par délibération en date du 06/07/2020, le Conseil Municipal a décidé de procéder au recrutement d'un agent contractuel polyvalent des écoles.

Elle explique qu'au sein du groupe scolaire une nouvelle répartition des missions (création d'un pôle technique / sécurité et d'un pôle dédié au suivi de l'enseignement scolaire) a été mise en place ce qui nécessite l'augmentation du temps de travail de cet agent contractuel polyvalent des écoles.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de cet agent en le passant de 26 h 42 par semaine à 29 h 51 à compter du 01/01/2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de passer la durée hebdomadaire de travail de cet agent contractuel polyvalent des écoles de 26 h 42 par semaine à 29 h 51 à compter du 01/01/2021.

OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire présente la création d'un autre contrat PEC pour un agent polyvalent des services techniques.

Il propose de créer cet emploi contractuel dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent des services techniques : espaces verts, entretien des bourgs.
- Durée du contrat : 12 mois – à compter du 01/01/2021
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures 00
- Rémunération : 1 143.50 € brut mensuel

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions présentées ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

OBJET : Signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP) relative à la gestion de la partie communautaire de la zone d'activités « le Diamant Noir »

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une convention de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux relative au partage de la croissance fiscale communale produite sur l'ensemble des parcs d'activités du Grand Périgueux grâce aux investissements de l'agglomération.

Monsieur le Maire présente les modalités de cette convention qui fixe le dispositif de reversement à la CAGP de la part communale de la taxe d'aménagement et de la moitié de la croissance du foncier bâti sur tous les parcs d'activités économiques du Grand Périgueux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention pour la gestion de la partie communautaire du parc d'activités du Diamant Noir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention relative au partage de la croissance fiscale communale produite sur la partie gérée par l'intercommunalité du parc d'activités du Diamant Noir du Grand Périgueux grâce aux investissements de l'agglomération.

OBJET : Mise en paiement d'une subvention dans le cadre du programme AMELIA 2

Pour ce point de l'ordre du jour, la parole est donnée à M. Hieramente, Maire-Adjoint. M. Hieramente rappelle que, par délibération en date du 10 septembre 2018, la commune a adhéré au programme communautaire d'amélioration de l'habitat, Amélia 2, pour une enveloppe financière communale annuelle de 3 590 €. Il précise également que, par délibération en date du 8 juillet 2019, le conseil municipal a décidé d'augmenter l'enveloppe dédiée à ce programme à hauteur de 5 000 € par an.

M. HIERAMENTE présente la nouvelle demande de financement reçue à ce jour accompagnée du montage financier relatif à ce dossier .

Monsieur HIERAMENTE propose d'accorder :

- la somme de 1 817.00 € à M. et Mme DENIS pour une réhabilitation complète pour création de 2 logements à vocation de location conventionnée.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention à hauteur de 1 817.00 € à M. et Mme DENIS.

OBJET : Renouvellement de la délégation de signature donnée aux agents du service instructeur en charge de l’instruction des autorisations d’urbanisme au sein de la Communauté d’Agglomération du Grand Périgueux (CAGP)

Le Maire explique qu’afin de rendre un meilleur service aux administrés, il est nécessaire de faciliter le fonctionnement du service communautaire d’instruction et propose au conseil municipal de renouvellement la délégation de signature donnée aux agents du service instructeur en charge de l’instruction des autorisations d’urbanisme au sein de la Communauté d’Agglomération du Grand Périgueux.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler cette délégation de signature aux agents du service instructeur.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire lit à l’ensemble du conseil municipal un courrier, déposé en mairie le jour même par une administrée, relatif à l’emplacement du boucher charcutier itinérant présent sur notre commune.

Monsieur le Maire présente le contenu d’un courrier rédigé par la dirigeante du bureau de tabac dénonçant une insécurité naissante dans le secteur entourant son commerce.

Monsieur KROTOFF présente la plateforme « ma ville mon shopping » et demande à ce que les flyers dédiés à cette opération puissent être distribués en même temps que les colis pour les aînés et le journal municipal c’est-à-dire entre le 17 et le 23 décembre 2020.

Monsieur le Maire présente la demande de soutien émanant de la ville de Périgueux au profit des commerçants et portée par la CAGP.

Monsieur KROTFF présente les manifestations autour de la fête de la truffe 2021 avec normalement les maintiens de la soirée du samedi, du concours mets et vins et du marché du dimanche matin. Ces manifestations s’adapteront, bien entendu, au contexte sanitaire du moment.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.